

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

10.10.2007

0088/2007

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Caroline Lucas, Gyula Hegyi, Janusz Wojciechowski, Harlem Désir et
Hélène Flautre

sur la nécessité d'enquêter sur les abus de pouvoir des grands supermarchés
établis au sein de l'Union européenne et de remédier à la situation

Échéance: 24.1.2008

0088/2007

Déclaration écrite sur la nécessité d'enquêter sur les abus de pouvoir des grands supermarchés établis au sein de l'Union européenne et de remédier à la situation

Le Parlement européen,

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant qu'au sein de l'Union européenne un petit nombre de chaînes de supermarchés a de plus en plus tendance à dominer le secteur de la distribution,
- B. considérant que ces distributeurs deviennent rapidement le "passage obligé" du secteur, en exerçant un contrôle sur le seul accès aux consommateurs de l'Union dont disposent véritablement les agriculteurs et les autres fournisseurs,
- C. considérant que des éléments d'information collectés dans l'ensemble de l'Union semblent indiquer que les grands supermarchés abusent de leur pouvoir d'achat pour contraindre les fournisseurs (installés dans l'Union mais aussi à l'étranger) à baisser leurs prix jusqu'à des niveaux intenable, et pour leur imposer des conditions déloyales,
- D. considérant que ces pressions exercées sur les fournisseurs entraînent des répercussions négatives tant sur la qualité de l'emploi que sur la protection de l'environnement,
- E. considérant que les consommateurs risquent d'assister à une diminution de la palette de produits proposés, à un appauvrissement du patrimoine culturel représenté et à une diminution du nombre de points de vente,
- F. considérant que certains États membres de l'Union ont introduit, dans leur législation nationale, des dispositions visant à limiter ces abus, mais que les grands supermarchés opèrent de plus en plus à l'échelle transfrontalière et qu'il est souhaitable, à cet égard, d'harmoniser la législation communautaire,
 1. invite la direction générale de la concurrence à enquêter sur les conséquences de la concentration du secteur européen de la grande distribution subies par les petites entreprises, les fournisseurs, les travailleurs et les consommateurs et, en particulier, à évaluer tout abus lié au pouvoir d'achat qui pourrait résulter de cette concentration;
 2. demande à la Commission de proposer des mesures appropriées, notamment sous la forme de réglementations, permettant de protéger les consommateurs, les travailleurs et les producteurs de tout abus de position dominante ou des conséquences négatives constatées durant cette enquête;
 3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission et au Conseil, ainsi qu'aux parlements des États membres.